

ENSEIGNEMENT**Le décret inscription refait surface**

À une semaine de la rentrée des classes, l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (Ufapec) presse le gouvernement PS-cdH de la Fédération Wallonie-Bruxelles de revoir le décret régissant les inscriptions dans le secondaire.

En début de législature, la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet avait affiché sa volonté de revoir ce texte controversé, mais sans jamais déposer aucun projet en deux ans de temps. Marie-Martine Schyns, en charge de l'école depuis le printemps dernier, s'est depuis montrée réservée sur une éventuelle refonte du décret.

«On ne parle plus que d'ajustements mineurs et d'une éventuelle révision, mais pas avant 2020, soit la prochaine législature. Le statu quo jus-

qu'à cette date est inacceptable !», dénonce Michaël Lontie, secrétaire général adjoint de l'Ufapec selon qui 250 jeunes ne connaissent toujours pas à l'heure actuelle l'école où ils seront scolarisés en septembre prochain.

«Il n'est pas possible de jouer année après année avec le parcours scolaire de centaines d'enfants qui se retrouvent, en désespoir de cause, dans des écoles non choisies que, la plupart du temps, ils veulent quitter au plus vite.»

Face à cette situation, l'Ufapec estime qu'il convient d'adapter le décret Inscriptions pour mieux répondre aux attentes des parents, mais aussi de construire d'urgence de nouvelles classes.

Au moins 5 700 nouvelles places seront nécessaires d'ici 2025 pour faire face au boom démographique, avance l'association. ■